

2LMA
Société en nom collectif
au capital de 2 000 euros
Siège social : Les Plantes
09130 CARLA-BAYLE
En cours d'immatriculation au RCS de FOIX

Les soussignés :

Monsieur Jean DE LAUNAY DU COUEDIC DE KERGOUALER, demeurant Lieudit Le Coujet – 09130 CARLA-BAYLE

Monsieur Matthieu DE LAUNAY DU COUEDIC DE KERGOUALER, demeurant Lieudit Le Coujet – 09130 CARLA-BAYLE

agissant en qualité de seuls associés de la société en nom collectif 2LMA au capital de 2 000 euros, dont le siège social est fixé à Les Plantes 09130 CARLA-BAYLE, et dont les statuts ont été établis par acte sous seing privé en date du 30 novembre 2023 avec prise d'effet au 1^{er} janvier 2024,

Ont, d'un commun accord, procédé à la nomination des premiers gérants de la Société.

NOMINATION DES PREMIERS GERANTS

Les associés décident, à l'unanimité, de nommer en qualité de gérants de la Société, pour une durée illimitée :

- **Monsieur Jean DE LAUNAY DU COUEDIC DE KERGOUALER,**
demeurant Lieudit Le Coujet – 09130 CARLA-BAYLE
né le 8 Février 1966 à PARAY LE MONIAL (Saône-et-Loire)
- **Monsieur Matthieu DE LAUNAY DU COUEDIC DE KERGOUALER,**
demeurant Lieudit Le Coujet – 09130 CARLA-BAYLE
né le 19 octobre 1996 à TOULOUSE (Haute-Garonne)

Les gérants disposeront des pouvoirs prévus à l'article 18 des statuts.

Les gérants déclarent, chacun en ce qui le concerne, accepter les fonctions ainsi conférées et n'être frappés par aucune mesure ou disposition susceptibles de leur interdire d'exercer lesdites fonctions au sein de la Société.

FL MC


Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un original ou d'une copie des présentes pour effectuer les formalités de publicité relatives à la constitution de la Société et notamment :

- pour signer et faire publier l'avis de constitution dans un journal d'annonces légales dans le département du siège social ;
- pour faire procéder à toutes formalités en vue de l'immatriculation de la Société au Registre du commerce et des sociétés ;
- et généralement, pour accomplir les formalités prescrites par la loi.

Fait à CARLA-BAYLE (09130),
Le 30 novembre 2023.

*Signature précédée
des mentions "Lu et Approuvé"
"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"*

**Monsieur Jean DE LAUNAY DU
COUEDIC DE KERGOUALER**

*Lu et approuvé Bon pour acceptation
des fonctions de gérant*


*Signature précédée
des mentions "Lu et Approuvé"
"Bon pour acceptation des fonctions de gérant"*

**Monsieur Matthieu DE LAUNAY DU
COUEDIC DE KERGOUALER**

*Lu et approuvé Bon pour acceptation
des fonctions de gérant*
